

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Vincent MEVEL, Président, en session ordinaire.

Présents : (36)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET, Madame Michèle DEMARIA (2)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

DARVAULT : Monsieur Didier CHASSAIN (1)

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)

GARENTREVILLE : Monsieur Didier BOULAY (1)

GREZ SUR LOING : Monsieur Jean LUCAN, (1)

GUERCHEVILLE : Monsieur Didier LALOUE représentant Gilles AUGÉ (1)

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER (1)

NANTEAU-SUR-ESSONNE : Madame Helen HENDERSON (1)

NEMOURS : Monsieur Volkan ALGUL, Madame Laurence BLAUDEAU, Monsieur Christian BRUNET, Monsieur Bernard COZIC, Monsieur Jean-Pierre GERBIER, Monsieur Daniel HELFRICH, Madame Michelle HERRMANN, Monsieur Gérard JOUE, Madame Valérie LACROUTE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Daniel VILLAUME(14)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Madame Anne-Marie CHEVRE, Madame Thérèse DAMEME, Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS, Monsieur Jacques NAVE, Madame Arlette PATRON, Monsieur Daniel ROUSSEAU (6)

VILLIERS-SOUS-GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER (1)

Pouvoirs : (8)

Madame Nacira LATRECHE donne pouvoir à Madame Anne-Marie MARCHAND

Monsieur Eric JAIRE donne pouvoir à Madame Helen HENDERSON

Monsieur Pascal CADIER donne pouvoir à Monsieur Jean LUCAN

Monsieur Guy PEGAZ-FIORNET donne pouvoir à Madame Thérèse DAMEME

Madame Brigitte COMMAILLE donne pouvoir à Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN

Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY donne pouvoir à Madame Nathalie PETIT DIDIER-LENOIR

Madame Laurence FARAO donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc PANNETIER

Monsieur Bernard RODIER donne pouvoir à Monsieur Daniel ROUSSEAU

Absents et excusés : (4)

Messieurs Benoit OUDIN, Christian PEUTOT, Jean-Marc CHAMPNIERS, Patrick PRUD'HOMME

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent MEVEL, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Philippe ROUX désigné, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
APPROUVE le procès-verbal de la réunion publique du 21 septembre 2017.

2. SIRTOM – Modification statutaire – Avis du conseil

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
APPROUVE la modification de l'article 1 des statuts du SIRTOM du Sud Francilien.

3. Maintien de la TEOMI sur l'intégralité du territoire du SIRTOM

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité (1 abstention, Michèle DEMARIA)**

APPROUVE les termes de la délibération n° 2017-31 du 27 septembre 2017 du SIRTOM portant sur la généralisation de la TEOMi sur l'ensemble du territoire,

DIT que la part variable appliquée sera de 20%,

INSTAURE le mécanisme dérogatoire de perception de la TEOM dans sa partie fixe et incitative en lieu et place du SIRTOM conformément à l'article 1379-0 bis VI 2 du Code Général des Impôts.

4. OPH Val du Loing Habitat – Désignation d'un administrateur

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DESIGNE Madame Evelyne FIKUART, membre de l'association la Rose des Vents, administrateur de l'OPH Val du Loing Habitat.

5. Indemnité de Conseil à la trésorière 2017

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à 43 voix POUR et 1 CONTRE (Monsieur Jacques NAVE)**,

DECIDE d'accorder à titre personnel à Madame Marie-José WIMETZ, Trésorière, l'indemnité de Conseil pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la Communauté de communes du Pays de Nemours, au titre de l'année 2017, pour un montant de 1 978.47€ duquel seront défalqués la CSG et la RDS, ainsi que le 1% solidarité.

6. Création du budget annexe ZAE «secteur c»

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de créer un budget annexe « ZAE Secteur C » au 1er janvier 2017, qui relèvera du Plan comptable M14 et sera soumis à la TVA.

DIT que la comptabilité des stocks sera tenue par inventaire intermittent.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale et à signer tous les documents découlant de ces décisions.

7. Création du budget annexe ZAE «le camps»

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de créer un budget annexe «ZAE Le camps » au 1er janvier 2017, qui relèvera du Plan comptable M14 et sera soumis à la TVA.

DIT que la comptabilité des stocks sera tenue par inventaire intermittent.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale et à signer tous les documents découlant de ces décisions.

8. ZAC de la Pierre Levée : Convention publique d'aménagement – Avenant n°5

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement de la ZAC de la Pierre Levée à Darvault.

9. Approbation du CRACL 2016 de la ZAC de la Pierre Levée Darvault / AM77

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2016 pour la ZAC de la Pierre Levée à Darvault ;
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les mesures de publicité requises.

10. Lancement de la démarche d'élaboration du PCAET de la Communauté de communes du Pays de Nemours

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DECIDE :

- **D'engager** la Communauté de communes du Pays de Nemours dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de l'évaluation environnementale stratégique dudit plan en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.
- **D'assurer** l'information et la communication sur la démarche, la participation du public (dans les conditions prévues aux articles L. 120-1 à L. 120-2 du code de l'environnement), la consultation des organismes et/ou des États impliqués.
- **De mettre** à disposition du public le plan adopté pour informer, par une déclaration environnementale, de la manière dont il a été tenu compte des consultations, des motifs qui ont fondé les choix et des dispositions prises pour le suivi.
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer tout document y afférent.

11. PLHI – Lancement de la procédure

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DECIDE :

- **D'engager** la procédure d'élaboration du PLH ;
- **D'approuver** le lancement de la consultation auprès des bureaux d'études spécialisés ;
- **De rechercher** les subventions mobilisables dans ce cadre ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à cette délibération.

12. Complément à la délibération n°2017-58 portant autorisation de signature de la convention financière 2017 du Contrat de ruralité

Considérant que pour l'exercice 2017, la convention financière porte sur un montant de subventions sollicitées au travers du Contrat de ruralité (DETR, DSIL...) de 1 075 387,40€ relative à 11 fiches actions :

- **4 pour la CCPN :**
 - Réalisation d'une MSPU ;
 - Politique d'animation des vitrines ;
 - Immobilier d'entreprises ;
 - Fonds de concours PAV enterré.

- **2 pour la commune de Grez-sur-Loing :**
 - Vestiaires du stade de Grez ;
 - Rénovation de la salle Fernande Sadler.

- **1 pour la commune de Larchant :**
 - Création d'un city stade.

- **1 pour la commune de Châtenoy :**
 - Réalisation d'un éco-gîte.

- **3 pour la commune de Nemours :**
 - Passage de la Frênette,
 - Aménagement d'un parking du Prieuré ;
 - Création d'un ponton sur le Loing.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière 2017 du Contrat de ruralité.

Après épuisements des questions et informations diverses, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe ROUX



Vincent MEVEL

